

Retractation de cheque d'assurance-vie

Par ylwan, le 10/11/2009 à 05:44

Bonjour,ma mamam est descede en mai dernier,etant le seul beneficier d'une assurance vie,malgrer une soeur qui ces jamais occuper de nous ,moi je ne les jamais laisser avec sa maladie contrairement a ma soeur.

a son descet j'ai sombre dans l'alcool (certificat medical a .

appuye)et ma soeur apres de nombreuse manipulation

je lui net remis un gros cheque que je regrette amerement car je ne peu plus tenir la parole que j'ai faite a savoir macheter un petit studio faire mon permis m'acheter une petite voiture. et la avec ce cheque que je lui et remis dans un etat d'ebrietter me croyant RICHE je lui et remis sans conaitre le prix du marche immobillier:

PUIGE ENTAMER UN RECOURT?

QDUEL SON MES DEMARCHE POUR RECUPERE CE CHEQUE? DEVREGE DEPOSER PLAINTE POUR ABUS DE CONFIANCE?

Par jeetendra, le 10/11/2009 à 09:06

[fluo]CDAD DE LA MOSELLE[/fluo] 3, rue Haute Pierre BP 81022 57036 - Metz Cedex 01 FRANCE

Tel: 03.87.56.76.00

Bonjour, malheureusement je ne vois pas pour vous une issue favorable dans cette malheureuse affaire à cause de [fluo]l'immunité familiale [/fluo]qui fera que votre plainte pour

abus de faiblesse sera classée sans suite par le Procureur de la République, néanmoins prenez contact avec le cdad à Metz pour un rdv avec un avocat pour faire le point, courage à vous, bonne journée.

Par ylwan, le 10/11/2009 à 09:15

merci mes ma soeur etant marie elle ne fait plus vraiment partie de la famille. je me retrouve seul.et je peu plus tenir mes engagement que j'ai eu avec ma maman. elle lui avait bien dit si tu nous quitte en parlant de ma soeur, je donne tout a ton frere. mes etant dans une mauvaise periode je lui est fais ce fameux cheque. jes consulter un avocat pour regler cela a l'amiable, je reclame la moitier de la somme. maman navais pas prit le soin daller chez un notaire.